

La situation est grave et je dois convenir avec le ministre que le déficit est important. Il nous faut un programme national pour y faire face. Tous les partis politiques et tous les représentants du peuple aux niveaux municipal, provincial et fédéral doivent s'unir pour lutter contre notre dette nationale qui augmente sans cesse.

Ceci me ramène au projet de loi C-96. La réponse consiste-t-elle tout simplement, comme le propose le ministre des Finances, à reporter une partie du déficit fédéral sur les provinces? J'ai beaucoup de mal à le croire, mais tous les députés ne sont pas d'accord avec moi.

Par exemple, hier ou avant-hier, le député de Winnipeg—St. James, un conservateur et ancien député à l'Assemblée législative du Manitoba, a affirmé que les provinces devaient, elles aussi, réduire leurs dépenses. Je trouve cela un peu curieux. Sauf erreur, toutes les provinces ont pris des mesures pour restreindre leurs dépenses. Elles sont toutes conscientes de la nécessité de faire le maximum pour contrôler leurs propres déficits.

Le député de Winnipeg—St. James a poursuivi en disant que le projet de loi C-96 n'impose pas de coupures puisqu'il y aura encore des augmentations. Il a prétendu qu'il n'y aura pas de réductions, mais plutôt des augmentations.

C'est un raisonnement stupide. Nous savons qu'il existe un accord entre les provinces et le gouvernement fédéral. Je croyais que les parties étaient liées par ces accords, mais il semble qu'on puisse y mettre fin comme on veut. On peut les rompre unilatéralement. Cela m'ennuie parce que le parti actuellement au pouvoir a déclaré qu'il ne fallait pas le faire. Je m'inquiète encore plus du fait que deux composantes de notre vie nationale, l'enseignement postsecondaire et la santé, subiront certainement les effets néfastes du projet de loi C-96.

Je voudrais demander aux députés ministériels si, à leur avis, l'enseignement postsecondaire au Canada est trop subventionné. Consacre-t-on à ce secteur une trop grande part des ressources financières disponibles? J'ai étudié soigneusement la question, et j'ai découvert qu'entre 1977 et 1985, le nombre d'inscriptions a beaucoup augmenté soit de 27 p. 100 dans nos universités. Dans les collèges, l'augmentation a encore été plus marquée, soit 36 p. 100.

De combien des crédits du gouvernement fédéral ont-ils augmenté pendant cette période pour compenser les augmentations? L'aide gouvernementale a augmenté de 2.5 p. 100 seulement. Je parle ici d'augmentation réelle. Il faut tenir compte de l'inflation. On ne peut pas simplement l'ajouter car les traitements et les frais d'administration des universités et les collèges croissent au même rythme que l'inflation. On a donc enregistré une augmentation réelle de 2.5 p. 100 en tenant compte de l'inflation, mais cela ne suffit pas pour répondre aux besoins accrus de nos établissements postsecondaires.

### Code criminel

M. Ed Anderson, président de l'Association canadienne des professeurs d'université a déclaré:

Le projet du gouvernement fédéral de réduire les crédits à l'enseignement postsecondaire risque de mettre les études universitaires hors de la portée de nombreux étudiants.

Le projet de loi C-96 pose un problème fondamental. Il est injuste et arbitraire. Si je peux conclure par une brève citation, permettez-moi de dire que j'approuve *The Telegraph Journal* où l'on peut lire:

Il est essentiel de réduire le déficit et de le répartir équitablement dans toutes les régions du Canada. Ce que le gouvernement fédéral est en train de faire ne garantit pas l'équité de ce partage.

L'article du *Telegraph Journal* portait sur le projet de loi C-96.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 17 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES-- PROJETS DE LOI PUBLICS

[Traduction]

### LE CODE CRIMINEL

#### MODIFICATION PRÉVOYANT LA REPRÉSENTATION DE L'ENFANT NON ENCORE NÉ PAR UN AVOCAT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. O'Neil: Que le projet de loi C-254, tendant à modifier le Code criminel (avocat pour enfant non encore né), soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité législatif.

**M. Pat Binns (Cardigan):** Monsieur le Président, j'interviens au sujet du projet de loi C-254 que je considère extrêmement important, en ce sens qu'il porte sur la protection de l'enfant non encore né. Selon moi, si la modification proposée au Code criminel était adoptée, cet enfant-là serait mieux protégé.

En tant que député, j'ai choisi d'intervenir au sujet de cette mesure, car je la considère très importante. C'est un sujet que prennent à coeur la plupart des Canadiens. Je suis persuadé que mon intervention de ce soir inquiétera certains de mes électeurs qui ne sont pas d'accord avec mon point de vue. Quoi qu'il en soit, je crois qu'il m'incombe de faire tout en mon pouvoir pour protéger la vie de personnes innocentes et sans défense. La vie humaine est sacrée, car elle nous est donnée par Dieu, et ainsi, je crois qu'en tant que législateur, je dois agir pour défendre des êtres humains innocents, notamment les enfants non encore nés.